

FREJAVILLE

FORMATION INITIALE TAXI HABILITATION POUR L'ACCES A LA PROFESSION DE CHAUFFEUR TAXI

OBJECTIFS

Objectifs généraux de la formation :

- Connaître et savoir appliquer la réglementation du transport public particulier de personnes
- Connaître et savoir appliquer les règles fiscales et comptable applicables à une entreprise
- Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité routière
- S'exprimer et comprendre la langue française sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes
- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du cadre européen commun
- Connaître et appliquer la réglementation locale
- Connaître et appliquer la réglementation

Obtenir l'examen final afin de devenir taxi

Déroulement de la formation

Durée :

- 105 h de cours en présentiel

Modalités pédagogiques :

- Formateur experts et certifiés
- Suivi pédagogique avec le Responsable Pédagogique, M. FREJAVILLE
- Échanges / jeux de rôles / supports pédagogiques en fonction des thèmes abordés.
- Pour les personnes en situation d'handicap les moyens pédagogiques à mettre en place sont

Identifiés en début de formation lors de l'entretien d'admissibilité.

Modalités d'évaluation :

- Exercices avec révision
- Auto-évaluation avec le responsable pédagogique
- Examen final (théorique et pratique)

V1 – 03/01/2023

☎ 0473935080

Admission :

Prérequis : aucun

Entretien avant la contractualisation avec le responsable pédagogique afin d'identifier les besoins de chaque bénéficiaire et établir des préconisations pédagogiques.

Positionnement : quelles sont les connaissances minimales du bénéficiaire.

Pour les personnes en situation d'handicap nous pouvons nous reposer sur notre réseau de partenaires

(AGEFIPH, CAP EMPLOI par exemple) afin d'apprécier les besoins spécifiques et mettre en place les moyens nécessaires pour que la formation soit adaptée.

Délai d'accès :

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et son entrée en formation est de 15 jours calendaires.

Sachant que toute inscription doit être enregistrée à minima 15 jours avant le début de la formation.

Inscription CPF :

Cette formation est une formation certifiante qui peut être prise en charge dans le cadre du CPF, pour se faire le bénéficiaire peut faire sa demande directement sur son compte.

Le tarif est de € (Exonération de TVA pour les opérations réalisées dans le cadre de la formation professionnelle – Art 293 B du Code Général des Impôts)

CONTENU DE LA FORMATION

RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES

« Epreuves théoriques d'admissibilité compétences »

Compétences communes :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transport publics particulier : taxis, vtc, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de clientèle pour les différents modes de transport publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives aux conducteurs : conditions d'accès et d'exercices de la profession, obligation de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnelle ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;

FREJAVILLE

FORMATION

Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; à savoir présenter des documents relatifs au conducteur et au véhicule ;

- Connaître les sanctions administratives et ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies de délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir les notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et les offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Compétences communes :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans le véhicule ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique de véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter.)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge les passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

GESTION

Compétences communes

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité
- Connaître les obligations et documents comptables ;
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en Charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges le seuil de rentabilité ;
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location- gérance).
- Connaître les différents régimes d'imposition et de déclaration fiscal

FREJAVILLE

FORMATION

- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres de Métiers et de l'artisanat.
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants ; comprendre les principes de cotisation et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage.)

Spécificité taxi FT.

- Texte applicable en France obligations des taxis
- Arrêté préfectoral des tarifs 2023

Spécificité taxi GT.

- Connaître les principaux sites touristiques sur la Haute Garonne
- Application des tarifs sur le Taximètre
- Manipulation des équipements spéciaux taxi.

